

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 juillet 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D25.052

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.052: PAE DE LA TIEULE - REVISION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Président rappelle que par arrêté n° PREF-DCL-BICCL-2024-142-002 du 21 mai 2024, Monsieur le Préfet de La Lozère a dissous le Syndicat Mixte Lozérien de l'A75 au 21 mai 2024. Le Parc d'activité économique de La Tieule a ainsi été rétrocedé à la Communauté de Communes.

Il précise que depuis la création de la zone en 2008, le tarif de vente des lots est de 13€ HT le m².

La commission développement économique, réunie le 3/6/25, et le bureau réuni le 19/06/25 proposent
Considérant que pour des porteurs de projet intéressés par le PAE de TIEULE, le prix n'est pas un élément déterminant,

Considérant les atouts du PAE de la TIEULE,

Considérant les tarifs pratiqués pour les zones voisines et du département,

Considérant les recettes qu'une faible augmentation pourrait occasionner et les dépenses à réaliser sur le PAE (mesures préventives pour limiter l'impact des intempéries, défrichage, rénovation de l'éclairage public...)

de fixer le tarif à 16€ HT/m² à compter du 1/1/2026 (réservation écrite faisant foi).

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2024-142-002 du 21 mai 2024 relatif à la dissolution du Syndicat Mixte Lozérien de l'A75 et transférant les zones aux EPCI concernées,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 3 juin 2025 ;

VU l'avis favorable des membres du bureau réunis le 19 juin 2025,

CONSIDÉRANT les atouts du PAE de la TIEULE,

CONSIDÉRANT les prix du marché et tarifs pratiqués sur les zones d'activités des environs,

CONSIDÉRANT l'intérêt financier que représente, pour la Communauté de Communes, une légère augmentation afin de permettre la réalisation de travaux,

Oùï l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

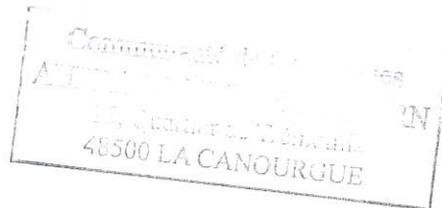
DECIDE de fixer le tarif de vente des terrains du PAE DE LA TIEULE à 16€HT/m² ;

DIT que ce tarif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (réservation écrite de terrain faisant foi) ;

AUTORISE le président ou le vice-président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 17 juillet 2025,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL